N° 10 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 10 Janvier 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 55 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Pour paraître prochainement en feuilleton :

LUCIENNE

Par Judith Gauthier

Lire plus loin :

— A Lille, un enfant décapité par un train.

— A Lille-Saint-Maurice, un quinquagénaire frappé à coups de ciseaux son ex-amie quinquagénaire aussi.

— A Flines-les-Raches, un mécanicien a le pied droit broyé.

— A Armbouts-Cappel, dramatique suicide d'un père de famille.

LA MAGISTRATURE

La nomination de M. Briand au ministère de la Justice, au lendemain de l'arrêt de la cour de Dijon sur la responsabilité professionnelle des instituteurs, a appelé l'attention sur la situation de notre magistrature.

La République a conservé la magistrature impériale, avec son ancienne organisation et son inamovibilité. Un décret de M. Dufaure a seulement apporté certaines modifications peu importantes à son recrutement, et les républicains se sont contentés, en 1882, sur l'initiative de M. Martin-Feuillée, alors garde des sceaux, de suspendre momentanément l'inamovibilité pour procéder à une indispensable épuration.

Depuis lors, l'esprit de réaction a fait de sensibles progrès dans nos cours et tribunaux. Il se manifeste fréquemment dans les jugements et arrêts où les considérations politiques ou religieuses entrent en cause. Nous en avons eu de récents exemples à propos de la liquidation des biens des congrégations, et l'arrêt de Dijon a fait toucher du doigt le danger d'une magistrature susceptible, à l'agri de son inamovibilité, de tenir en échec le gouvernement et les représentants de la nation.

Le décret par lequel M. Sarrien, il y a deux ans, a fixé les conditions de l'avancement, n'a fait qu'aggraver cette situation. M. Sarrien a repris le déplorable système qui fut trop longtemps en vigueur dans l'armée, et qui a si grandement contribué à livrer le haut commandement à la camarilla des jésuites. Alors que le premier acte du général de Galliffet en arrivant au ministère, avait été de rétablir la responsabilité et l'autorité ministérielles jusqu'alors confisquées par le Conseil supérieur de la guerre et la commission de classement, le ministre de la Justice se dessaisit de ses pouvoirs en faveur de commissions irresponsables.

Le décret Sarrien a aujourd'hui donné sa mesure. Les républicains ont pu apprécier ses résultats néfastes, et tous en demandent l'abrogation.

***

Quelles sont les intentions de M. Briand ?

On doit rendre cette justice à notre magistrature qu'en dehors de toutes opinions politiques elle s'impose au respect des justiciables par sa haute probité et par la valeur juridique de la plupart de ses membres.

De petits magistrats, à peine appointés de quelques milliers de francs, sont appelés à trancher des litiges portant sur des sommes considérables, sans qu'il vienne jamais à l'esprit d'aucun plaideur de chercher à influencer leur jugement par des interventions pécuniaires.

La magistrature française est au-dessus de toute suspicion. Et ce que nous disons des tribunaux civils s'applique également à toutes nos juridictions, conseils de préfecture, tribunaux de commerce, conseils des prud'hommes, juges de paix — ce qui est un honneur pour notre pays.

Dans toutes les affaires où des intérêts matériels sont seuls en jeu, la justice est généralement rendue avec honnêteté, avec équité.

On ne doit donc toucher qu'avec prudence à une institution qui se recommande par de telles qualités et par de tels mérites.

***

Il est toutefois inadmissible qu'il existe, sous un régime démocratique comme le nôtre, des corps de fonctionnaires dont les sentiments et les idées ne soient pas en harmonie avec ceux de l'immense majorité de la nation.

Dans notre pays de souveraineté nationale, les fonctionnaires, quels qu'ils soient, civils, militaires, magistrats, ne sont rien que par la volonté du peuple qui leur délègue ses pouvoirs.

C'est au nom du peuple français que les tribunaux et cours rendent la justice. Et ce peuple est directement représenté par ses élus et par le gouvernement qui en est l'émanation.

L'inamovibilité a permis à un trop grand nombre de magistrats ouvertement hostiles à nos institutions et à nos gouvernements démocratiques de conserver leurs fonctions et de diriger contre eux les pouvoirs qu'ils détiennent et exercent au nom de la République.

C'est là une situation choquante et qui se traduit trop souvent par des manifestations véritablement scandaleuses. Il est nécessaire d'y mettre un terme.

***

Pourquoi, d'ailleurs, l'inamovibilité pour certaines catégories de fonctionnaires et pas pour les autres ?

Pourquoi les magistrats de la France continentale, et surtout ceux des cours et tribunaux, sont-ils inamovibles, et point les juges de paix ni les magistrats de l'Algérie et des colonies ?

Pourquoi le même privilège est-il conféré aux professeurs de l'enseignement supérieur et refusé aux professeurs de l'enseignement secondaire et aux instituteurs ?

Pourquoi les officiers sont-ils « propriétaires de leur grade » et les fonctionnaires civils ne sont-ils pas propriétaires de leur emploi ?

Il y a là une série d'anomalies et de contradictions qui appellent une revision sérieuse. Il faut, comme on dit aujourd'hui unifier toutes les fonctions, et placer tous les agents de la nation dans une situation identique, avec les mêmes responsabilités et les mêmes devoirs envers le gouvernement légal du pays.

La seule raison que l'on donne pour justifier l'inamovibilité est qu'elle garantit l'indépendance des magistrats. Il suffit pour y répondre, de citer l'exemple des magistrats amovibles, conseillers de préfecture, juges de paix, magistrats coloniaux, dont jamais personne n'a suspecté l'indépendance.

***

M. Briand se bornera-t-il, dans ses projets de réorganisation, à proposer soit une simple suspension, soit, ce qui serait plus rationnel et plus démocratique, la suppression définitive de l'inamovibilité ?

Il y aurait pour le nouveau et très averti garde des sceaux, une réforme plus complète et plus profonde à faire de notre vieil organisme judiciaire.

Le distingué ministre de la Justice appartient malheureusement au barreau. Et, comme lui, il doit être imbu des traditions de palais, des préjugés de caste, dont — j'ai pu le constater maintes fois — les esprits les plus hardis, les plus révolutionnaires même, ne savent pas se libérer.

Cette organisation archaïque de la Justice, si onéreuse, si routinière, maborde, et dure aux petits, arrogante, hautaine, tracassière, faisant perdre comme de paris-pris le temps des justiciables et de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont affaire à elle — cette justice essentiellement anti-démocratique et dont les arrêts ne seront rendus qu'après des délais et des procédures fantastiques, devrait être transformée de fond en comble.

Et la hache devrait être portée dans les abus de ses « auxiliaires », huissiers, avocats, avoués, notaires, liquidateurs, administrateurs, syndics, agréés, toute cette armée de parasites qui s'enrichit de la ruine et des malheurs d'autrui.

M. Clémenceau, qui n'est pas du bâtiment, a présenté à ce sujet un projet que M. Briand pourrait consulter avec fruit. Et certains tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes ont adopté des règles et des mesures pratiques qui trouveraient utilement leur application dans les tribunaux civils.

Rendre la justice juste, rapide, bienveillante et moins ruineuse. Abolir d'intolérables privilèges, supprimer les charges et emplois inutiles, arracher les justiciables aux griffes des chats-fourrés qui les exploitent et les rançonnent sans qu'ils aient aucun moyen de se défendre : voilà une très grande tâche qui devrait tenter un homme de l'énergie et de la valeur de M. Briand.

Georges ROBERT.

La Politique

On fait remarquer avec raison, dans un journal qui n'a rien de révolutionnaire, — je veux parler du TEMPS, — à quel point peut être heureuse l'action des syndicats ouvriers, dans les conflits du travail, à condition que ces groupements conservent le caractère qui leur est propre, celui que le législateur a voulu leur donner.

On comprend bien que dans l'esprit de M. Waldeck-Rousseau, les syndicats ouvriers ne devaient pas être des instruments de combat contre les patrons, des outils de haine, des jogers de guerre sociale.

Ils apparaissaient comme des moyens de défense et de progrès. Par eux, la classe ouvrière pourrait se protéger contre les exigences injustes, les abus de pouvoir, les persécutions, tous les mauvais procédés possibles. Par eux encore, elle pourrait faire valoir ses revendications, appuyées sur la force organisée du nombre.

Le syndicat apportait une puissance énorme au prolétariat, enfin constitué en phalanges solides et disciplinées. Il cessait d'être, ce prolétariat, une masse indéterminée et confuse, proie facile pour les exploiteurs de toutes les catégories, y compris ceux de la misère.

Aussi, je me souviens très bien que les principaux ennemis de la loi syndicale furent les socialistes politiciens. Ils sentaient que tôt ou tard, par cette loi, le monde du travail saurait se soustraire à leur joug et se cantonnerait avec énergie sur le terrain corporatif.

C'est ce qui a eu lieu. Malheureusement, dans les syndicats se sont introduits les révolutionnaires et ces associations ont paru se diriger vers un mauvais horizon de violence et de propagande émeutière. C'était pour elles un nouveau danger.

Aujourd'hui, certains indices permettent de croire que l'influence des furieux est en décroissance. La sagesse l'emporte. C'est elle qui paraît devoir amener une solution amiable de la question des heures de travail dans les mines. C'est elle qui a fait conclure à de grands propriétaires et à des syndicats ouvriers agricoles un accord rendant les grèves à peu près impossibles.

Ces faits peuvent se généraliser, et la paix sociale y gagnera. Les intérêts en présence ne sont pas des intérêts ennemis, quoi qu'on en dise. Avec de la bonne foi et de la bonne volonté, ils parviendront toujours à s'entendre, — jusqu'au moment où ils se pénétreront et se confondront, grâce à d'équitables participations.

Henry JAGOT.

LA POLITIQUE du gouvernement

Déclarations de MM. Clémenceau et Briand au comité exécutif du parti radical

Paris, 9 janvier.

Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a été reçu ce soir par le président du Conseil, auquel il venait présenter ses vœux. La délégation comprenait M. Delpech, président du Comité, Henri Béranger, Bonnet, Paul Meunier, Albert Sarraut et Dalimier.

L'entrevue a été particulièrement cordiale et a porté sur les points suivants. Le bureau du Comité demande au Gouvernement de faire venir au plus prochain ordre du jour de la session parlementaire le rachat de l'Ouest et les retraites ouvrières au Sénat ; l'impôt sur le revenu et les Conseils de guerre à la Chambre.

Le président du Conseil a déclaré que sur ces quatre points, le Gouvernement était en parfait accord avec le Comité exécutif et se montrait à la disposition des deux assemblées pour un débat aussi rapproché que possible.

L'entretien a encore porté sur les réformes judiciaires et électorales.

M. Clémenceau a en outre déclaré que son intention est de demander à la Chambre de discuter tout d'abord le projet sur les Conseils de guerre et aussitôt après le projet d'impôt sur le revenu. Toutefois si la Chambre préférait discuter parallèlement les deux questions, M. Clémenceau ne s'y opposerait pas.

Le bureau du Comité exécutif a été en outre reçu par M. Briand qui a confirmé le parfait accord existant entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

Le garde des sceaux a particulièrement affirmé sa volonté de démocratiser le recrutement judiciaire d'une part et de transporter dans le domaine purement administratif tous les rejets de procédure soulevés jusqu'ici non seulement pour l'application de la loi de séparation mais encore pour l'application des lois de 1901 et 1904 sur la liquidation des congrégations.

Un projet de loi au sujet de ces derniers sera incessamment déposé à la Chambre.

L'ATTAQUE DU TRAIN 16

Il n'en manque plus qu'un !

Nouveaux détails sur les deux arrestations annoncés hier

Nous avons annoncé hier en Dernière Heure l'arrestation de deux des agresseurs du train d'Etampes, complices de Roche arrêté à Lille. Voici des renseignements détaillés sur cette double et heureuse capture :

Depuis bientôt deux mois que Roche est en prison, le service de la sûreté recherche ses complices. On sait que l'un d'eux, Albinet, fils d'un ancien agent de la compagnie d'Orléans, a pris au méfait la part la plus active.

Mais Albinet, qui est un vieux cheval de retour, et a déjà réussi à s'évader du bagne, a pu gagner le large et il semble qu'il ne tombera pas de sitôt aux mains des gendarmes.

La filature de Charlot

Moins heureux a été le troisième compère, celui qui avait été désigné à la sûreté comme s'appelant Charlot. Celui-ci qui se nomme réellement Charles-Georges Morin, dit Charlot, âgé de vingt ans, né à Paris, dans le 17e arrondissement, a été arrêté hier soir dans des circonstances assez émouvantes.

Les agents de M. Hamard, qui le filaient depuis quelque temps, en raison des relations suspectes, l'avaient vu, il y a un mois environ, louer un logement au quatrième étage de la maison située, 89, rue de Sèvres, qu'il meublait aussitôt.

Morin s'était installé dans son nouveau logis avec une jeune fille de dix-sept ans, Renée Frottey, qui était sa maîtresse. Il donna également asile à un ancien garçon de café, Daniel-Lucien-Saffroy, dit Dédé, 29 ans, souteneur avéré et repris de justice dangereux.

Ce qui valut surtout à Morin d'être surveillé par les agents, ce fut son amitié étroite avec Dédé.

Morin, fils de gens très honorables, travaillait comme serrurier à la Compagnie du Métropolitain lorsqu'il connut l'ancien garçon de café. Celui-ci, qui demeurait alors avenue des Gobelins, ne tarda pas à se lier avec son nouveau camarade et à le persuader de cesser tout travail.

C'est à ce moment, dans les premiers jours de novembre, que Morin débauche Renée Frottey, dans le but d'en faire sa maîtresse puis de l'obliger à se livrer à la prostitution.

Le complot contre le train

Morin et Saffroy se rencontrent quelques jours plus tard dans un bar de la rue du Helder avec Roche et Albinet, abandonnent tout à coup les projets qu'ils avaient formés de vivre aux dépens de leurs compagnes. A l'instigation de l'un d'eux, l'enquête établira si ce fut de Saffroy ou d'Albinet que vint l'idée première, ils convinrent qu'ils pourraient sans gros risques accomplir un exploit très rémunérateur. Le projet d'attaque du train de Toulouse était dès lors arrêté. Quand il s'agit d'en organiser les détails Saffroy, pour diverses raisons que ses camarades trouvèrent logiques, mais qui n'étaient que prudentes, demanda à ne pas faire partie de l'expédition. Albinet, Roche et Morin firent donc le coup sans lui. Morin, — on en a acquis la certitude — qui faisait ses débuts dans le crime, eut une attitude particulièrement résolue. C'est lui, en effet, qui tira des coups de revolver sur les malheureux agents de la compagnie.

Les trois bandits s'étaient dispersés aussitôt après l'attentat.

Tandis que Roche se rendait à Rouen, puis à Lille, en galante compagnie, l'ancien serrurier du Métropolitain se réfugiait chez Saffroy.

Pincés !

Morin avait reçu 2.000 francs pour sa part. Il en avait donné une partie à son ami, puis avait loué rue de Sèvres l'appartement dans lequel il a été arrêté hier.

Quand, vers quatre heures du soir, les agents se présentèrent, les deux hommes refusèrent d'ouvrir. Les policiers insistèrent, menaçant d'enfoncer la porte si on n'ouvrait pas. Pris de peur, Morin et Saffroy voulurent sauter dans la cour, ils n'en eurent pas le temps. En un clin d'œil, les inspecteurs de la sûreté qui avaient enfoncé la porte étaient sur eux et les appréhendaient.

Saffroy et Morin furent aussitôt conduits devant M. Hamard.

Ils n'avaient plus pour toute fortune, à eux deux, qu'une somme de 30 francs.

L'inculpation relevée à l'encontre de Saffroy est celle d'avoir donné asile à Morin après l'attaque du train.

Chez Charlot

Dès que nous avons eu connaissance des arrestations opérées par les agents de M. Hamard, nous nous sommes rendus au 89 de la rue de Sèvres.

— Nous n'avons pas été autrement surpris de ce qui vient de se passer, nous a dit le concierge. Depuis quelque temps déjà, notre locataire avait des allures plus que suspectes.

Ce Charles Morin était venu s'installer ici dans les derniers jours de novembre. Il avait loué, moyennant 160 francs par an, au quatrième étage, dans le deuxième bâtiment, sur la cour, une grande chambre.

C'était un jeune homme élégant, bien élevé même. Il nous raconta qu'il désirait avant de partir au régiment se marier avec une demoiselle Mazet, qui était domestique, et lui à ce que le loyer fût mis au nom de cette personne.

Charles Morin, qui disait s'appeler Frottey et venir d'un hôtel, 18, rue Mayet, achète une chambre à coucher confortable et vint occuper son logement le 1er décembre avec cette demoiselle Mazet, sa soi-disant fiancée.

Quelques jours plus tard, cette jeune femme disparut. Notre locataire la remplaça aussitôt par une autre compagne délicieusement jolie et fort coquette.

— C'est ma sœur, nous expliqua-t-il, ma petite sœur Renée. Nous sommes orphelins, et en l'absence de ma fiancée, qui est placée, je préfère la savoir auprès de moi que chez des étrangers.

En réalité, Mlle Renée Frottey n'était que la maîtresse de Charlot, et chaque soir, il sortait avec elle et l'accompagnait dans les brasseries des environs de la gare Saint-Lazare.

La seule personne que recevait cet étrange couple était un nommé Geoffroy ou Saffroy, demeurant rue Mayet, Charlot prétendait que c'était son frère.

Toutes ces contradictions, ces mensonges, cette singulière existence n'étaient pas faits pour nous inspirer confiance. Notre propriétaire était décidé à faire expulser le couple, lorsque les inspecteurs de la sûreté nous apprirent ce qu'étaient nos locataires.

Depuis quelques jours déjà ces messieurs surveillaient la maison. Hier après-midi, ils se présentèrent ici. Ils étaient trois.

— Charlot est-il et est-ici, me demanda l'un d'eux ?

Je répondis affirmativement. Il se trouvait dans sa chambre avec sa compagne.

— Fort bien répondit mon interlocuteur, nous allons rester dans votre loge, car nous attendons un de ses amis ; et ce dernier nous intéresse également beaucoup.

Vers trois heures, Saffroy se présenta et se rendit chez son ami. Les inspecteurs qui se tenaient cachés dans ma loge, montèrent alors chez Charlot. Vous savez le reste.

UN CONSCRIT DANS UNE BOITE

Un trône humain est transporté de l'Allemagne à Venise pour être présenté au conseil de revision

Rome, 9 janvier.

La population de Venise a été très émue hier par un événement qui peut, à juste titre, être qualifié d'extraordinaire. Les personnes qui se promènent le matin dans le vaste hall de la gare centrale virent, ou crurent, avec un étonnement qu'il est facile de concevoir, un homme d'une cinquantaine d'années, au visage souffreteux, qui, se dirigeant vers le fourgon des bagages, en retirait une caisse — une sorte de boîte, plutôt, — d'où émergeait la tête très belle et très énergique d'un jeune homme.

Les agents de police accoururent aussitôt. Le vieux leur expliqua qu'il emportait dans cette boîte, son propre fils, qui était âgé de vingt et un ans et qui n'avait ni jambes ni bras. Au milieu d'une foule sans cesse grandissante, le père et le fils furent conduits alors chez le questeur, lequel, ayant pris connaissance de l'affaire, les fit héberger tous les deux dans l'asile de nuit de la ville.

Les journalistes vénitiens ne pouvaient manquer de faire une enquête sur ce cas étrange. Aussi, au milieu de la nuit, se présentèrent-ils dans l'établissement pour interroger le porteur de la boîte.

— Je suis le plus malheureux des hommes, déclara celui-ci avec amertume. Je suis né à Berlin et je me suis établi, il y a vingt-cinq ans, à Venise, où naquit l'enfant que l'emporte avec moi. La pauvre petit perdit à trois ans les bras et les jambes ; plus tard, il perdit la parole et c'est à peine s'il parvient maintenant à comprendre quelque chose et à reconnaître les personnes de son entourage... C'est pitoyable. Je suis obligé de lui donner à manger et à boire et de deviner, d'après ses grimaces, ses moindres désirs.

Ayant dit, le père enleva les couvertures, et les assistants horrifiés purent voir le tronc du malheureux.

— Pensez ajouta le père, que j'ai dû voyager ainsi de Dortmund (Allemagne) jusqu'à Venise. Il m'a fallu mettre mon enfant dans une boîte et le faire transporter par le fourgon à bagages.

Et comme quelqu'un lui demandait le motif d'un tel voyage :

— C'est que, expliqua le pauvre vieux, j'ai reçu un ordre exprès de l'autorité militaire m'enjoignant de présenter mon enfant au conseil de revision. Si je n'avais pas obéi, il risquait la prison. Je n'ai pas cru pouvoir hésiter.

Evidemment, les certificats des médecins de Dortmund n'avaient pas suffisamment édifié ceux-ci, pourtant très clairs de réforme, les autorités militaires italiennes.

EN DEUX HEURES

la tempête isole une ville

Lille privée de communications télégraphiques et téléphoniques. — Dans la région les poteaux sont renversés, les fils brisés : c'est un désastre !

Où est donc la petite communication difficile, le petit télégramme en retard dont de facétieux pessimistes se plaisaient à constituer un «musée» Symian ? Quelles bagatelles auprès de ce que l'administration des télégraphes et téléphones offre aujourd'hui—bien malgré elle— à ces gens dépourvus de philosophie : une ville privée, ou à peu près, de toute communications télégraphiques et téléphoniques !

La chose dans de telles proportions est assez rare pour qu'on la signale et comme au surplus elle se passe à Lille, l'information devient un devoir élémentaire.

La tourmente du 8

Il a fallu deux heures seulement au vent et à la neige pour faire ce gigantesque travail : arracher du sol des poteaux télégraphiques, briser des fils, les tordre, les enchevêtrer les uns dans les autres et jeter le désespoir et la rage dans le cœur de milliers de personnes.

Deux le sont relativement assez rares qui, regardant tomber la neige mercredi de dix heures à midi, à l'abri des vitres d'un appartement soigneusement calfeutré, imaginèrent les ravages qui allaient s'ensuivre. Pour beaucoup, les hésitations des gros flocons blancs à choir dans la boue de la rue, l'essouflement, les mines grotesques des passants furent une distraction.

Ce n'était pas que cela. Nombre de ces gens amusés le constatèrent eux-mêmes à l'heure de téléphoner quelque ordre urgent à l'associé, d'envoyer quelque télégramme à l'employé chargé d'une grosse affaire. Impassible derrière son grillage, les bras croisés, la plume à l'oreille, le préposé de l'administration ne pouvait que répondre à leurs questions : « Monsieur, Madame, rien ne va plus ici. On ne téléphone plus, on ne télégraphie plus ».

Un désastre

Et c'était la stricte vérité. Ce coup de vent avait isolé la ville et c'était un véritable désastre ! Rarement, au dire de nombreux personnes compétentes, on en vit semblable à Lille et dans la région. Les perturbations causées par la dernière tempête, en novembre 1907, sont insignifiantes en comparaison de celles d'aujourd'hui. Les travaux exécutés à ce moment sur les lignes éprouvées ont été réduits à néant, tout est à recommencer et c'est un matériel neuf qu'il va falloir installer presque partout et le plus vite possible.

Les dégâts

On est loin de connaître encore l'étendue du désastre. Au bureau départemental des travaux on n'a pas encore reçu tous les rapports qui pourraient fixer la situation dans ses détails ; cependant, ceux que M. l'inspecteur Lalisse a déjà sous les yeux sont suffisamment éloquents et navrants. Ils nous apprennent qu'à Lille même, entr'autres dommages, une herse téléphonique (sorte d'échelle placée au faîte des maisons) s'est abattue, défonçant la toiture de l'immeuble sur lequel elle reposait, rue de la Barre. Des employés passaient sous cette herse. Le treillis de fer, en ces endroits où fils téléphoniques et fils électriques se rencontrent, isolent les premiers des seconds, retint seul la lourde masse et l'empêcha d'aller écraser un innocent dans la rue. Une seconde herse située à l'hôtel des postes, cédât si fort et fit telles menaces que, malgré les risques, des employés se dévouèrent et la consolidèrent. Les fils rompus sont innombrables.

Mais quelle que soit l'importance des dégâts en ville, ils ne soutiennent pas la comparaison avec ceux que le vent a fait dans la campagne. Aux termes des rapports parvenus au service des travaux, les lignes de *Lille à Valenciennes* paraissent jusqu'à présent les plus éprouvées, et notamment sur les quelque vingt kilomètres qui séparent Lille d'Orchies.

Cinquante poteaux ont été brisés à un mètre du sol. Ces poteaux sont pour la plus grande partie ceux qui soutiennent les fils téléphoniques. Les autres, ceux du télégraphe, se sont montrés plus résistants, mais leur vaillance n'a pas reçu sa récompense, le vent a brisé presque tous leurs fils. Ceux accouplés et réunis par une traverse de fer n'ont pas eu meilleur sort. Leur chute a fait montrer le vieux proverbe : « L'Union fait la Force ».

Sur cette distance réduite, quinze ou vingt portées, c'est-à-dire quinze ou vingt fils soixante mètres de fils, sont seules restées intactes.

C'est à cet endroit une véritable défaite devant laquelle les ouvriers télégraphistes ont été atterrés.

Cependant aucun accident ne s'est produit alors qu'il y avait neuf chances sur dix pour qu'en ait des catastrophes à signaler.

En effet, ces poteaux renversés soutenaient aussi les fils par lesquels la tempête gagnie du Nord fait fonctionner les sémaphores et ses différents signaux. Ce n'est que grâce au rôle infatigable des employés de la compagnie, toute la journée sur les dents, que les trains n'ont pas escaladé les poteaux couchés par la tempête sur la voie pour faciliter ensuite sur les frêtes politices des voyageurs qu'ils transportaient !

Après les lignes téléphoniques et télégraphiques de Valenciennes, celles de *Dunkerque* sont les plus malchanceuses. Dunkerque est absolument isolée. Entre cette ville et Bergues, il ne reste guère de poteaux debout et de fils tendus.

C'est d'ailleurs l'inévitable sort de l'infortuné port chaque fois que le vent siffle un peu démesurément sa voix. La mer qui fait son charme fait aussi son malheur.

Les Dunkerquois sont bien malheureux !

Bientôt, pour communiquer avec l'extérieur, ils seront obligés de reprendre les antiques diligences. Ils ont commencé d'ailleurs à revenir en arrière. Quelques dépêches ont été apportées, mercredi à Lille, par les employés du télégraphe qui avaient... pris le train !

Plus de communications

Mais pourquoi signaler ces cas particuliers alors que la désolation est partout ! Toutes les communications avec l'Est, le Sud-Est, le Sud, sont interrompues. Lille ne reçoit plus de télégrammes. Nancy, de Lyon, de Reims, de Marseille, Londres aussi, qui était relié à Lille par deux lignes, et qui parlait pas mal affaires, dont se taire. Seul Paris parle encore parce que ses cordes vocales sont souterraines et parce que l'appareil Baudot, dont on fait usage, permet de ne pas trop souffrir de la disette de lignes. Paris est aujourd'hui la consolation, le refuge de tous les malheureux qui ne sont (avant journellement) du téléphone.

Ils sont nombreux ceux qui ont dû reprendre les habitudes désuètes du temps où ils ne possédaient pas le précieux appareil. Sur 1800 abonnés environ, 300 ne peuvent être contentés. Ils ont tous défilé, jeudi matin, dans le bureau de M. Baratin, lui ont conté leur peine. Font supplié de démêler et rétablir au moins leur fil.

Les réparations sont en route. Elles demanderont beaucoup de temps et un ciel favorable

Mais M. Baratin, qui a beaucoup de bonne volonté et d'amabilité, ne promet pas la toute puissance qui ressuscite les fils et les rétablit. Ce travail demandera un certain temps. Il faudra d'abord réparer les dégâts des grandes lignes, l'intérêt général passant avant le particulier.

Dans les milieux compétents on pense qu'au bas mot, quatre ou cinq jours se passeront avant que le service ait repris les allures régulières.

Les agents, requis